



## Extrait du Registre Des Délibérations

L'an deux mille vingt-et-un

Le 24 Novembre 2021 à 18 heures

Le Conseil Communautaire de Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de Grand Cubzaguais Communauté sous la présidence de Madame Valérie GUINAUDIE, Présidente de séance.

Date de convocation le 16 Novembre 2021.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 24

NOMBRE DE VOTANTS : 30

**Objet : Autorisation donnée à la Présidente de signer le Marché Services d'Assurance pour Grand Cubzaguais Communauté de Communes**

### Présents : 24

AYMAT Pascale (Saint-André-de-Cubzac), BLANC Jean-Franck (Teuillac), BORRELLY Marie Claire (Saint-André-de-Cubzac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac-les-Ponts), CAILLAUD Mathieu (Saint-André-de-Cubzac), COUPAUD Catherine (Pugnac), DARHAN Laurence (Bourg), FUSEAU Michael (Pugnac), GALLIER Patrice (Saint-Gervais), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas - Val-de-Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), HERNANDEZ Sandrine (Saint-André-de-Cubzac), JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLY Pierre (Bourg), JOLLIVET Célia (Peujard), LAVAUD Véronique (Saint-André-de-Cubzac), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val-de-Virvée), MONSEIGNE Célia (Saint-André-de-Cubzac), PEROU Laurence (Saint-André-de-Cubzac), POUCHARD Éric (LANSAC), POUX Vincent (Saint-André-de-Cubzac), RAMBERT Jacqueline (Saint-Gervais), TABONE Alain (Cubzac-les-Ponts), TARIS Roger (Tauriac).

### Absents excusés ayant donné pouvoir : 6

BRUN Jean-Paul (Saint-Antoine - Val-de-Virvée) à LOUBAT Sylvie (Salignac-Val-de-Virvée), COURSEAUX Michael (Saint-André-de-Cubzac) à BORRELLY Marie Claire (Saint-André-de-Cubzac), MABILLE Christian (Peujard) à JOLLIVET Célia (Peujard), PINSTON Stéphane (Saint-André-de-Cubzac) à POUX Vincent (Saint-André-de-Cubzac), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint-Laurent-d'Arce) à BLANC Jean-Franck (Teuillac), TELLIER Nicolas (Saint-André-de-Cubzac) à MONSEIGNE Célia (Saint-André-de-Cubzac).

### Absents excusés : 5

BAGNAUD Gérard (Cubzac-les-Ponts), BERARD Francis (Prignac-et-Marcamps), BOURSEAU Christiane (Virvac), FAMEL Olivier (Saint-André-de-Cubzac), MARTIAL Christophe (Val-de-Virvée).

**Absents : 2**

BELMONTE Georges (Saint André-de-Cubzac), GRAVINO Bruno (Saint- Trojan).

Secrétaires de séance : Pierre JOLY

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5,

**Vu** l'analyse des offres présentée par ARIMA CONSULTANTS en date du 20 octobre 2021,

**Vu** l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 20 octobre 2021,

**Madame la Présidente expose aux membres du Conseil Communautaire :**

**Considérant** que le Grand Cubzaguais Communauté de Communes a souhaité remettre à plat ses contrats d'assurance sur la base d'un recensement exhaustif de ses besoins et des risques encourus, l'objectif étant d'optimiser la couverture des risques et le coût des contrats,

**Considérant** que pour cette mission la communauté de communes s'est fait accompagner par la société ARIMA CONSULTANTS,

**Considérant** que le programme de recensement des besoins élaboré par le consultant et effectué par l'ensemble des services du Grand Cubzaguais a été analysé pour élaborer une consultation en vue de mettre en place un contrat d'assurance garantissant ses responsabilités et les risques annexes à sa charge du fait des activités de l'ensemble de ses services.

**Considérant** que le marché de services d'assurance est scindé en 6 lots :

Lot	Intitulé
1	Assurances des dommages aux biens et des risques annexes
2	Assurance des responsabilités et des risques annexes
3	Assurance des véhicules et des risques annexes
4	Assurance de la protection juridique de la collectivité
5	Assurance protection fonctionnelle des agents et des élus
6	Assurance des prestations statutaires



Le dossier de consultation prévoyait plusieurs variantes et prestations supplémentaires éventuelles obligatoires :

Lot	Nature de la variante
1	Solution alternative (franchise 1000 € en incendie – évènements naturels)
2	Solution alternative (franchise dommage corporels néant/ dommages matériels et immatériels 500 €)
3	Solution alternative (franchise : 150 € véhicules légers / 300 € véhicules lourds Néant en auto-collaborateurs / 800 € en bris de machine)

Lot	Objet de la prestation supplémentaire éventuelle
2	PSE Risques environnementaux
6	PSE 1 Congé de longue maladie – congé de longue durée, longue maladie, longue durée
	PSE 2 Maternité adoption paternité
	PSE 3 Congé de maladie ordinaire franchise 30 jours abolie pour les arrêts sup à 60 jours
	PSE 4 Congé de maladie ordinaire franchise 15 jours fermes

**Considérant** que les marchés seront conclus pour une durée de 4 ans, à compter du 01/01/2022,

**Considérant** que la commission d'appel d'offres réunie le 20 octobre 2021 a retenu les attributaires suivants :

**Lot n°1** : Assurances des dommages aux biens et des risques annexes,  
Une offre a été faite par PILLIOT VHV,

Après analyse, l'offre économiquement la plus avantageuse est la solution alternative n° 1 présentée par PILLIOT, pour un montant de **64 232.91 € TTC annuels**.

**Lot n°2** : Assurance des responsabilités et des risques annexes,

Aucune proposition de prix n'a été faite,

Le lot a été déclaré infructueux par la commission d'appel d'offres.

**Lot n°3** : Assurance des véhicules et des risques annexes,

Deux offres ont été remises par les sociétés SMACL ASSURANCES et PILLIOT VHV,

Après analyse, l'offre économiquement la plus avantageuse est la solution de base présentée par PILLIOT VHV, pour un montant de **6 204.91 € TTC annuel**.

**Lot n°4** : Assurance de la protection juridique de la collectivité,

Deux offres ont été faites par les sociétés PILLIOT/MALI et 2C COURTAGE / CFDP,

Après analyse, l'offre économiquement la plus avantageuse et la solution de base présentée par PILLIOT/MALI, pour un montant de **605.09 € TTC annuel**.

**Lot n°5** : Assurance protection fonctionnelle des agents et des élus,

Une offre a été présentée par la société PILLIOT / MALI,

Après analyse, l'offre économiquement la plus avantageuse est la solution de base présentée par PILLIOT/ MALI pour un montant de **1 241.00 € TTC annuel**.

**Lot n°6** : Assurance des prestations statutaires,



Deux offres ont été présentées par les sociétés GRAS SAVOYE /GENERALI et SOFAXIS / CNP,

Après analyse, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle présentée par SOFAXIS / CNP, pour un montant de 75 244.35 € TTC annuel.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- D'autoriser la Présidente à signer tous documents et pièces comptables concernant les contrats d'assurance pour le Grand Cubzaguais Communauté de Communes.

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Pour extrait certifié conforme

Publiée le :

Fait à Saint André de Cubzac,  
Le 25 Novembre 2021.

La Présidente

Valérie GUINAUDIE

